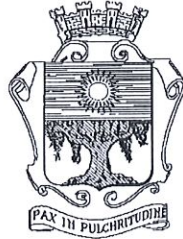


AR Prefecture

006-210600110-20221110-00000\_0006-DE  
Reçu le 18/11/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 : PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACQUISITION D'UN DRONE SOUS-MARIN PAR LA BRIGADE DE GENDARMERIE MARITIME DE NICE POUR LA SURVEILLANCE DU SITE NATURA 2000 « CAP FERRAT »

Séance Publique Ordinaire du 10 NOVEMBRE 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM,

QUORUM : 14  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 2 novembre 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20221110-00000\_0006-DE  
Reçu le 18/11/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

VI- PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACQUISITION D'UN DRONE SOUS-MARIN PAR LA BRIGADE DE GENDARMERIE MARITIME DE NICE POUR LA SURVEILLANCE DU SITE NATURA 2000 « CAP FERRAT »

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'avis de la commission des finances ;  
Vu le budget communal ;

Le site Natura 2000 "Cap Ferrat", 100% marin, a été désigné en 2009 au titre de la directive européenne "Habitats, Faune, Flore".

Il s'étend sur près de 9 000 ha, face au littoral des communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail. Ce territoire très attractif, où de nombreuses activités se développent, abrite des écosystèmes marins et une biodiversité foisonnante.

La Brigade de Gendarmerie maritime de Nice réalise dans ce secteur des patrouilles régulières destinées à faire respecter les arrêtés préfectoraux en matière de protection de la biodiversité des fonds marins. Afin de gagner en efficacité, tant d'un point de vue préventif que répressif, cette unité territoriale a émis le souhait de pouvoir s'équiper, en sus notamment de la vedette côtière de surveillance, d'un drone sous-marin.

Ce dernier permettra notamment de :

- Constater les dégâts occasionnés par l'ancre d'un navire dans l'herbier de posidonie ou la biocénose coralligène,
- Rechercher des filets perdus qui continuent d'être pêchant afin de pouvoir les enlever et ainsi lutter contre la destruction des écosystèmes marins et contribuer à l'élimination des déchets,
- Lutter contre le braconnage,
- Lutter contre les mises en place de corps morts sauvages.

La Brigade de Gendarmerie maritime de Nice a sollicité l'aide financière des communes de Beaulieu-sur-Mer, de Cap d'Ail, Eze, Saint-Jean Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer afin de pouvoir acquérir ce bien. Le montant du drone sous-marin s'élève à la somme de 18 912,40 € TTC. Dans le cadre d'une répartition équitable de cette charge entre les communes concernées, la ville serait amenée à subventionner ce projet d'achat à hauteur de 3 782,48 €.

Pour information, la ville de Cap d'Ail a approuvé, par délibération municipale n°38/22 du 21 septembre 2022, le versement d'une subvention d'un montant de 3 782,48 € pour l'acquisition de ce dernier.

**AR Prefecture**

006-210600110-20221110-00000\_0006-DE  
Reçu le 18/11/2022



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 3 782,48 € à la Gendarmerie Nationale portant sur l'acquisition par la Brigade de Gendarmerie Maritime de Nice d'un drone sous-marin dédié à la surveillance du site Natura 2000 "Cap Ferrat",
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX





**AR Prefecture**

006-210600110-20221110-00000\_0006-DE  
Reçu le 18/11/2022

